AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture de région Alsace

N°27 – Septembre 2014

FLASH'ABEILLES

Dans ce numéro :

- **Mauvaise saison 2014 : bilan national**
- **Alerte Aethina tumida en Italie**
- **Alerte frelon asiatique en Allemagne**
- **20ème congrès National de l'Apiculture Française**
- **Nouvelle règlementation sur les plastiques alimentaires**

Bonne lecture. Salutations dévouées, A.B.

Ce « FLASH'ABEILLES » parait de façon irrégulière, en fonction du besoin de vous apporter une information rapide. Pour le recevoir (gratuitement et par e-mail), inscrivez-vous auprès du technicien apicole : a.ballis@alsace.chambagri.fr

Septembre aura permis aux colonies d'abeilles de « bien se retaper »

Les fortes entrées de pollen et de nectar de ce mois de septembre auront permis à la reine de relancer sa ponte (verge d'or, lierre, balsamine). Attention ! Seules les colonies correctement déparasitées *avant* septembre auront pu réellement en profiter pour créer des abeilles d'hiver vigoureuses et en bonne santé. Les autres n'auront donné naissance qu'à des abeilles affaiblies et/ou rachitiques, incapables de survivre aux longs mois d'hiver (voir photos ci-dessous). Dans ces cas-là, l'effondrement de la population peut être rapide et surprendre l'apiculteur (absence de jeunes abeilles pouvant « assurer la relève »).

En l'absence de traitement, les varroas affaiblissent les colonies et conduisent à l'effondrement des colonies. Consulter le memento de l'apiculteur pour plus de renseignements.

Le rucher expérimental a servi cet automne à un nouveau test du MAQS (médicament anti-varroa à base d'acide formique). En attendant les résultats de ce test (encore en cours), nous vous présentons les niveaux d'infestation mesurée sur les 25 ruches du rucher expérimental :

*Infestation moyenne : **4.400 varroas/colonie** (Ecart-type : 2.500 varroas)*
*Infestation dans la ruche la moins infestée : **1023 varroas***
*Infestation dans la ruche la plus infestée : **11.700 varroas***
Note : traitements mis en place le 29.08.14, soit très tardivement (suite au délai de livraison des MAQS) !

Reine parasitée par un varroa (observation rare, faite sur les ruches les plus parasitées)

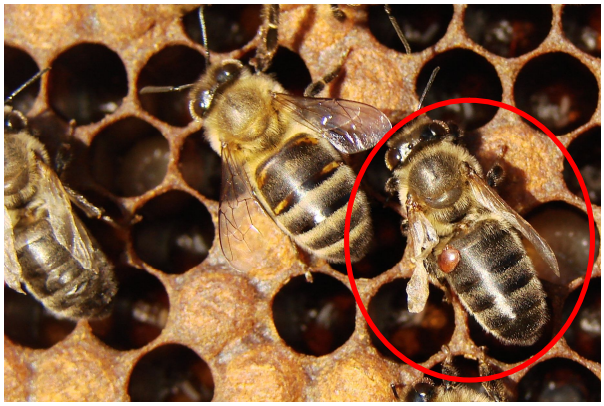

Abeilles parasitée présentant le symptôme des ailes déformées.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

OPE.COS.ENR.14– Version du 09-08-2013

Mauvais saison apicole en 2014

La saison apicole 2014 s'annonce très mauvaise et beaucoup de médias ont relayé l'information. Deux articles présentent la situation au niveau national : dans la Marseillaise (interview de Xavier Roux, secrétaire de l'ADApro LR) et Actu-environnement qui a fait une synthèse de plusieurs responsables apicoles.

http://www.lamarseillaise.fr/herault-du-jour/developpement-durable/30724-xavier-roux-je-pense-que-la-filiere-apicole-est-en-danger
http://www.actu-environnement.com/ae/news/confederation-paysanne-unaf-apiculture-2014-miel-baisse-neonicotinoides-22511.php4

ADA France interpellera les pouvoirs publics :
ADA France fait actuellement un bilan national de la saison, avec la collaboration des ADAs en région. Ce bilan sera présenté au comité stratégique de l'apiculture, le 30 septembre, afin d'informer et d'alerter les pouvoirs publics sur cette situation dramatique pour la filière apicole et d'avoir des éléments pour demander des mesures d'urgence.

Alerte : Infestation par Aethina tumida au Sud de l'Italie

Nous avons appris la présence avérée du petit coléoptère des ruches *Aethina tumida* en Italie (présence d'individus adultes et de larves dans 3 ruchettes pièges d'un dispositif de surveillance de l'apparition sur le territoire italien de ce parasite). Les instances apicoles Italiennes travaillent à contrôler cet envahisseur, tandis que les instances apicoles françaises se mobilisent et alertent le ministère de l'agriculture (*voir le courrier de l'ITSAP*).

« *Aethina tumida est un parasite externe au couvain très dévastateur. Classé danger sanitaire de première catégorie pour les abeilles, sa découverte doit être déclarée au même titre que la loque américaine. Par principe de précaution, il est souhaitable que les apiculteurs s'abstiennent de tout échange de reines, paquets d'abeilles, essaims, provenant d'Italie, et de toute action commerciale préparant l'année 2015* » précise M Schwer Olivier, président du GDSA67.

Rappelons que la principale voie de contamination est liée aux achats d'essaims et aux achats de reines (les larves d'Aethina pouvant voyager dans les cagettes d'expédition des reines). Préférez acheter des abeilles produites localement !

Aethina tumida, le petit coléoptère des ruches

✓ Absent en France
✓ Alerte en 2014 en Italie

Symptômes : Présence de galeries à l'intérieur des cadres et destruction du couvain, fermentation du miel (odeur caractéristique d'orange pourrie), amas d'œufs atypiques (1 mm de long environ) dans les anfractuosités du bois et les alvéoles, observation de coléoptères et de larves typiques.

Description : Le coléoptère adulte se distingue par ses antennes de type « massue » et ses ailes antérieures sclérifiées (élytres épaissies) de couleur brune à noire, ne couvrant pas totalement l'abdomen. Il se déplace rapidement à l'intérieur de la ruche et fuit la lumière en se cachant dans les anfractuosités de la ruche.

Sa larve ressemble à celle de la fausse teigne mais s'en distingue par deux rangées d'épines dorsales et trois paires de pattes antérieures.

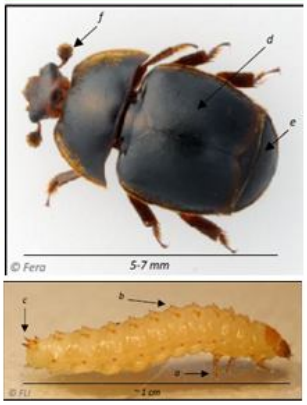

Fiche de description :
http://www.anses.fr/fr/documents/ANSES-Ft-Aethinatumida0113.pdf
http://plateforme-esa.fr/images/documents/abeilles/petitcoleo_plaquette_avr2014.pdf
http://www.itsap.asso.fr/travaux/coleoptere%20ruche%20parasite.php

Extrait du Mémento de l'apiculteur (version 2014 – en cours de finalisation)

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Fiche de description d'*Aethina tumida*:

http://www.anses.fr/fr/documents/ANSES-Ft-Aethinatumida0113.pdf
http://plateforme-esa.fr/images/documents/abeilles/petitcoleo_plaquette_avr2014.pdf
http://www.itsap.asso.fr/travaux/coleoptere%20ruche%20parasite.php

Suivre la situation sur la plateforme « épidémiologique santé animale » : http://www.plateforme-esa.fr/

- **http://plateforme-esa.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=439:infestation-par-aethina-tumida-petit-coleoptere-de-la-ruche-au-sud-de-litalie&catid=137:actualites-abeilles&Itemid=284**
  « *L'introduction du petit coléoptère de la ruche (Aethina tumida), organisme exotique à l'Europe, a été diagnostiquée dans le sud de l'Italie en Calabre le 11 septembre 2014. Le rucher a été détruit et l'environnement traité à l'aide d'insecticides. (…)Le ministère italien de la Santé a annoncé des mesures nationales pour la surveillance et, la lutte dans un objectif, éventuellement, d'éradication du parasite. Les mesures comprennent des inspections dans tous les ruchers présents dans un rayon de 20 km du lieu de l'événement. Des inspections sont aussi mises en place pour les ruchers pratiquant la transhumance dans la région de Calabre* ».

- **Mise à jour le 22 septembre 2014**
  http://www.plateforme-esa.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=441:situation-de-linfestation-par-a-tumida-en-italie-mise-a-jour-le-22-septembre-2014&catid=159:actualites-internationales-aethina-tumida&Itemid=328
  « A ce jour, 4 foyers d'infestation par le petit coléoptère de la ruche, Aethina tumida, ont été mis en évidence dans le Sud de l'Italie. Le quatrième foyers est distant d'environ 6 km du premier. Par rapport à la situation précédente les deux nouveaux foyers sont situés à Gioa Tauro et Rosario. Dans ces foyers, seuls des adultes d'A. tumida ont été détectés. La localisation exacte des quatre foyers et la date de leur confirmation sont disponibles sur ce lien. Des contrôles menés dans les provinces voisines de Crotone et de Vibo Valentia se sont tous révélés négatifs (absence d'A. tumida). Les zones de protection (20 km) et de surveillance (100 km) autour des foyers sont indiqués dans les cartes 1 et 2. »

ADA France
Fédération Nationale du Réseau de Développement Apicole

Monsieur le Directeur Général de
l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Paris, le 23 septembre 2014

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, l'introduction du petit coléoptère des ruches *Aethina tumida* a été récemment confirmée en Italie par les autorités du pays ainsi que par le Laboratoire de référence de l'Union européenne de l'ANSES.

Cette présence avérée en Italie constitue un risque considérable pour les exploitations françaises. En effet, compte tenu de la difficulté de se procurer du cheptel pour faire face aux importantes pertes hivernales, bon nombre d'apiculteurs français achètent du cheptel à des revendeurs, sans toujours en connaître la provenance de manière certaine. On sait qu'en cette période, du cheptel ou des reines produits en Italie ou transitant par ce pays peuvent arriver en France.

La mise en œuvre de la nouvelle gouvernance sanitaire en apiculture est encore très loin d'être opérationnelle. Seules deux régions à ce jour, la Bretagne et le Centre disposent de techniciens sanitaires dans le cadre des OVS.

Aethina tumida étant classé comme danger sanitaire de catégorie 1, il est donc du ressort de l'État de mettre en œuvre les moyens pour éviter l'introduction sur le territoire français de ce parasite. Il nous semble primordial d'informer l'ensemble des apiculteurs français du risque encouru, de sensibiliser les apiculteurs ayant acheté du cheptel récemment en direct ou via des revendeurs, de les encourager à visiter leurs ruches, cadre par cadre, l'insecte étant très difficile à observer et de leur donner les informations précises sur les démarches à suivre en cas de suspicion.

L'ITSAP-Institut de l'abeille et ADA France et à travers eux, le réseau des ADA, sont prêts à collaborer et à mettre leurs moyens en œuvre de manière concertée pour agir afin d'enrayer ce qui pourrait constituer un véritable désastre pour l'apiculture française.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations

Le Président d'ADA France,

Dominique RONCERAY

Le Président de l'ITSAP-Institut de l'abeille,

Jean-Yves FOIGNET

ITSAP
INSTITUT DE L'ABEILLE
Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation

ITSAP - Institut de l'abeille - 149, rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12 - Le Président

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Alerte : le frelon asiatique repéré à Karlsruhe

Après avoir fait le point sur le frelon asiatique dans le précédent FlashABEILLES (n°26), voici que celui-ci a été repéré le 9 septembre 2014 non loin de **Karlsruhe**.

Un autre nid aurait été trouvé début octobre, à **Blamont** en Lorraine … mais **il s'agissait d'une fausse alerte** ! Le journaliste de France 3 Lorraine, M Molodtzoff, confirme que « il s'agissait de frelons européens et non asiatiques comme le pensait le découvreur du nid à Blâmont ».

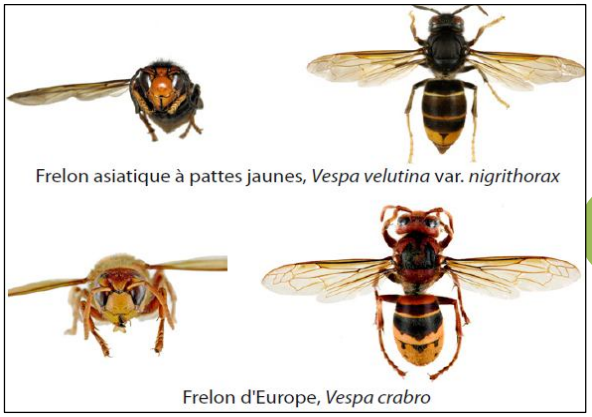
Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Voir les articles :
http://www.lalsace.fr/bas-rhin/2014/09/21/le-frelon-asiatique-repere-a-karlsruhe

http://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/2014/10/06/blamont-54-decouverte-d-un-nid-de-frelons-asiatiques-565396.html

L'Alsace risque d'être touchée dans les prochains mois ! Que faire ?

Frelons asiatiques

Que faire pour protéger l'Alsace ?

Une surveillance collective est essentielle pour alerter les bonnes personnes :

- **Alerter le FREDON Alsace en cas de suspicions - Tel : 03 88 82 18 07 - Fax: 03 88 82 18 65.**
  Bien préciser la localisation et vos coordonnées. Une ou plusieurs photos du nid et de ses habitants est utile à la confirmation de l'espèce. Vous pouvez également vous adresser à la société alsacienne d'entomologie, en joignant une photo (**saemzs@gmail.com**)
- **Identification, piégeage, destruction, signalement : voir les fiches techniques de l'ITSAP.**
  http://www.itsap.asso.fr/travaux/lutte%20frelon%20asiatique.php
- **Les scientifiques émettent des doutes sur la frénésie des pièges.**
  « Une lutte irraisonnée contre une espèce invasive peut conduire à favoriser son installation », explique le Muséum national d'histoire naturelle (voir l'article sur **http://www.inra.fr/opie-insectes/pdf/159haxaire-villemant.pdf**). « *Actuellement, la méthode la plus efficace reste de détruire les colonies avec une perche télescopique pour injecter de l'insecticide, le plus tôt possible et jusque fin novembre. Un conseil : agir à la tombée de la nuit ou au lever du jour, quand le frelon n'est pas actif* ». Des drones sont également utilisés à cette fin.

  M. Vidal-Naquet, vétérinaire spécialisé en apiculture, précise « *Le plus raisonnable pour l'équilibre des Hyménoptères autochtones est d'utiliser ce piège lorsque Vespa velutina est présent. Sinon, le fait de tuer des insectes locaux pourrait avoir comme conséquence inverse de... favoriser Vespa velutina* » (source **http://www.apivet.eu**).

- **Une 1ere série d'essais comparatifs de différents pièges et substances attractives** indique que le piège le plus adapté est le piège élaboré par Véto-pharma, munis de l'appât mis au point par ce même fabricant. Plus de détails dans la *lettre de l'ITSAP – Institut de l'abeille n°9 – juillet 2014* ou sur le site de l'ITSAP.
  http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/lettre_itsap_n9_hd_web.pdf

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

20ème congrès National de l'Apiculture

Le 20ème congrès National de l'Apiculture Française se tiendra au Parc des Expositions de Colmar les 10, 11 et 12 octobre 2014. Ce congrès est organisé par le Syndicat National des Apiculteurs en partenariat avec l'Abeille de France et la Fédération des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Durant trois jours, de nombreux conférenciers viendront présenter l'état actuel des connaissances et des recherches sur l'abeille (programme complet et conditions d'accès sur le site du SNA **http://www.snapiculture.com**).

Venez nombreux rencontrer l'ensemble du paysage apicole français : associations d'apiculteurs de portée nationale ou régionale, apiculteurs « de loisir » ou apiculteurs professionnels ; fournisseurs de matériel apicole, ...

L'institut de l'abeille (ITSAP) présentera ses travaux et profitera du congrès pour lancer officiellement son **Guide des Bonnes Pratique Apicole**s, un guide technique très attendu, écrit en collaboration avec de nombreuses structures apicoles.

La Chambre d'agriculture de région Alsace sera également présente, aux côtés des apiculteurs d'Alsace. Les actions menées pour soutenir et développer la filière apiculture dans notre région vous seront présentées.

Mot d'accueil du Président de la Chambre d'agriculture de région Alsace

La Chambre d'agriculture de région Alsace est heureuse d'accueillir le congrès national de l'apiculture à Colmar. Durant 3 jours, nous avons l'honneur de recevoir les apiculteurs de France et d'ailleurs, ainsi que de nombreux conférenciers venus présenter l'état actuel des connaissances et des recherches sur l'abeille.

L'apiculture est une tradition bien ancrée dans les mœurs de notre région. Avec 4,3 ruches par km², l'Alsace se place 3e rang des régions françaises en termes de densité de ruches. Actuellement, près de 40 000 ruches y produisent jusqu'à 7 crûs de miels différents. Ce cheptel se répartit entre une pratique familiale (2500 apiculteurs) et une activité professionnelle à part entière avec un statut d'agriculteur (une quarantaine d'exploitations).

Ces dernières années, un grand nombre de nouveaux apiculteurs sont venus se former auprès des associations et syndicats d'apiculteurs, tandis que de nombreux apiculteurs déjà aguerris se sont installés en tant qu'exploitants agricoles. Enfin, plusieurs exploitations ont augmenté leur cheptel et renforcé leur production.
Aujourd'hui, la problématique centrale réside dans le maintien du cheptel. Au-delà de la production de miel, le maintien de l'abeille est crucial pour préserver l'un des principaux agents pollinisateurs synonyme de biodiversité.

Depuis 2010, la Chambre régionale d'agriculture accueille un conseiller technique en apiculture, qui accompagne l'ensemble de la filière apicole en essayant de concilier les besoins et attentes des apiculteurs de loisir et des professionnels. Grâce à l'implication du conseil Régional Alsace, une grande partie de son travail est mise à disposition de tous les apiculteurs.

Nous saluons la création de l'association ADA Alsace, fondée cette année afin d'œuvrer au développement de l'apiculture régionale. Cette structure rassemblant apiculteurs professionnels et petits producteurs permettra de crée une synergie technique et des flux constants d'informations, qui œuvrerons pour le bien collectif.

M Jean-Paul BASTIAN - Président de la chambre d'agriculture de région Alsace

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Informations Diverses

✓ BISPHENOL A : la règlementation évolue

La règlementation change à partir du 1er janvier 2015 : la loi n° 2012-1442 du 24 décembre 2012 (visant à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A) sera applicable à tous les contenants alimentaires destinés à entrer en contact direct avec les denrées alimentaires. Cette règlementation était déjà valable pour les contenants alimentaires destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

http://www.service-public.fr/actualites/003099.html

LES POINTS VÉRIFIER

- Vérifiez que les matériaux en plastique en contact avec vos denrées alimentaires (notamment les capsules des couvercles) et fabriqués avant le 1er janvier 2015 ne contiennent pas de bisphénol A et **demandez un certificat au fabricant.**
- Si les corps, les hausses et les cadres en plastique ont été fabriqués avant le 1er janvier 2015, vérifiez qu'ils ne contiennent pas de bisphénol A. **Demandez un certificat au fabricant**.

✓ Création d'une mention de qualité facultative "produit de montagne" au niveau européen

http://www.itsap.asso.fr/travaux/appellation%20miel%20montagne.php

✓ Aménagement d'accotements routiers du réseau national en faveur des pollinisateurs - Rapport final de l'expérimentation

http://vigienature.mnhn.fr/sites/vigienature.mnhn.fr/files/uploads/images/RBA_rapport_final_MEDDE_v2014.01.09_0.pdf

Résumé

« La diminution, tant en quantité qu'en qualité, des ressources alimentaires des insectes pollinisateurs est reconnue comme une des causes de leur déclin. Afin de répondre concrètement à cette problématique, des projets visant à augmenter la disponibilité de ces ressources sont menés sur différents types de surfaces, parmi lesquels les accotements routiers1, dont l'intérêt pour la biodiversité pourrait être optimisé.

En France, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie s'est engagé en 2010 dans une expérimentation de trois ans visant à évaluer l'intérêt pour les pollinisateurs de deux nouvelles méthodes de gestion des accotements routiers : l'implantation de couverts fleuris, et la fauche tardive (consistant en une seule fauche sur l'ensemble de l'année, réalisée entre août et octobre, et mise en œuvre au niveau national à partir de 2010).

Le suivi scientifique, réalisé entre 2010 et 2012 sur une quarantaine de tronçons répartis dans huit zones du territoire national, a mesuré, pour trois modalités de gestion des accotements routiers (couverts semés, fauche tardive, et témoins fauchés 2 à 3 fois par an) : (i) la richesse spécifique florale, (ii) l'abondance florale, (iii) l'abondance d'abeilles domestiques Apis mellifera, (iv) la richesse spécifique et l'abondance des papillons de jour, et enfin (v) la richesse taxonomique des pollinisateurs au travers du protocole de suivi photographique SPIPOLL.

A l'issue des trois ans de suivi, les résultats obtenus ont mis en évidence que la mise en œuvre de la fauche tardive présente de nombreux intérêts pour la fourniture de ressources alimentaires pour les pollinisateurs. Si les floraisons n'y sont pas plus diversifiées que lorsque la flore naturelle est fauchée plus fréquemment, elles sont par contre plus abondantes, notamment entre mai et juillet. En conséquence, les accotements gérés en fauche tardive se révèlent être plus attractifs que ceux broyés au moins une fois supplémentaire pour l'abondance d'abeilles domestiques et de papillons de jour, et pour la richesse spécifique des papillons et celle des apoïdes observés lors de sessions photographiques.

L'intérêt économique de la fauche tardive est donc doublé d'un réel intérêt pour la biodiversité, en permettant aux pollinisateurs de trouver davantage de ressources alimentaires.

L'implantation de mélanges fleuris, lorsque les semis sont réussis, permettent de rendre les accotements routiers encore plus attractifs que ne le permet la fauche tardive. En proposant une production de fleurs par unité de surface supérieure aux autres modes de gestion des accotements, les mélanges implantés sont la modalité la plus attractive pour l'abeille domestique et les papillons de jour.

Les plantes retenues dans le cadre de l'expérimentation, lorsqu'elles sont bien implantées, attirent une plus grande diversité de taxons du groupe des

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

hyménoptères apoïdes, qui sont parmi les pollinisateurs les plus efficaces et dont la présence dans l'environnement est essentielle au service écosystémique de pollinisation. Le semis de mélanges est notamment le mode de gestion qui propose l'offre alimentaire la plus attractive en fin de saison (août – septembre), période particulièrement critique pour les colonies d'abeille domestique, alors en train de se préparer à l'hivernage.

Les difficultés parfois rencontrées avec l'implantation de mélanges, leur durée de vie limitée (3 à 5 ans), ainsi que le coût plus élevé de cette pratique, incitent cependant à ne pas la généraliser, bien qu'elle soit la plus favorable à l'alimentation des abeilles et d'autres pollinisateurs. Les résultats de cette expérimentation permettent d'entrevoir une possible complémentarité entre les différentes pratiques testées. Pourraient être envisagés des plans de gestion des accotements basés sur le principe d'une large application de la fauche tardive, qui pourrait dans des cas spécifiques être ponctuellement complétée par des semis, voire être substituée par une fauche précoce sur une partie des accotements. Cette dernière pratique, dont l'intérêt resterait néanmoins à valider, pourrait permettre à moindre coût d'obtenir des floraisons en fin de saison, permettant ainsi à la seule flore naturelle de couvrir par ses floraisons la quasi-totalité de la période d'activité des insectes pollinisateurs ».

✓ « Surfaces d'intérêt écologiques » : le ministère publie la liste.

En 2015, 5% de l'espace agricole devra être consacré à des surfaces d'intérêt écologique (SIE) : des haies ou bandes boisées, des arbres isolés, alignés ou en groupe, des bandes tampons et des bordures de champs, des mares, fossés et murs traditionnels en pierre et terrasses, etc.

Les principales décisions sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC ont été annoncées lors du Conseil supérieur d'orientation agricole le 27 mai 2014. « Toute la liste des SIE proposée par la France a été retenue », indique le ministère. Les surfaces portant des plantes fixant l'azote en font partie (pois, la féverole, les lupins, la luzerne, le soja, les trèfles et le sainfoin) ainsi que les hectares en agroforesterie. La publication le 25 septembre au Journal Officiel de l'UE d'un acte délégué rectifie leur coefficient de pondération, qui passe de 0,3 à 0,7.

http://agriculture.gouv.fr/sie-aides-pac-2015

Tableau des SIE proposé pour la campagne 2015

Liste des surfaces d'intérêt écologique

	Définition	Equivalence
Terres en jachère	Terres non utilisées pour la production agricole.	1 m² = 1 m² SIE
Terrasses	Celles protégées au titre des BCAE.	1 mètre linéaire (ml) = 2 m² SIE
Haies et bandes boisées	Largeur maximale : 10 m	1 ml = 10 m² SIE
Arbre isolé	Diamètre minimal de la couronne : 4 m. Arbres têtards dont le diamètre de la couronne est inférieur à 4 m retenus.	1 arbre = 30 m² SIE
Arbres alignés	Diamètre minimal de la couronne : 4 m, moins de 5 m entre les couronnes. Arbres têtards dont le diamètre de la couronne est inférieur à 4 m retenus.	1 ml = 10 m² SIE
Groupes d'arbres et bosquets	Dont les couronnes se chevauchent et forment un couvert d'une surface maximale de 0,3 ha.	1 m² = 1,5 m² SIE
Bordures de champ	Largeur minimale : 1 m, largeur maximale : 20 m. Pas de production agricole.	1 ml = 9 m² SIE
Mare	Surface maximale de 0,1 ha.	1 m² = 1,5 m² SIE
Fossés	Largeur maximale de 6 m dont cours d'eau d'irrigation ou drainage.	1 ml = 6 m² SIE
Murs traditionnels en pierre	Construction en pierres naturelles, de type taille, blanche sans utilisation de matériaux type béton, par opposition au mur de type maçonnerie, soutènement... Hauteur minimale : 0,5 m, hauteur maximale : 2 m, largeur minimale : 0,1 m, largeur maximale : 2 m.	1 ml = 1 m² SIE
Bandes tampons	Deux catégories : - Le long des cours d'eau : celles protégées par la BCAE "bande tampon" et les directives nitrates et phyto. Largeur maximale de 10 m et peut englober des bandes de végétation ripicole jusqu'à 10 m. - les autres bandes tampons situées sur terre arable ou adjacentes. Largeur minimale : 5 m, largeur maximale : 10 m. pas de production agricole. Pâturages et fauche autorisés.	1 ml = 9 m² SIE
Hectares en agroforesterie	Terres arables admissibles (moins de 100 arbres/ha) et sur lesquelles un soutien qui répond aux conditions en vertu desquelles un soutien est ou a été accordé dans le cadre du développement rural (2e pilier) à l'installation d'un système agroforestier	1 m² = 1 m² SIE
Bandes d'hectares admissibles le long des forêts	Largeur minimale : 1 m. Production agricole possible.	1 ml = 9 m² SIE (sans production) 1 ml = 1,8 m² SIE (avec production)
Taillis à courte rotation	Liste des taillis à courte rotation (admissibles aux DPU depuis 2010) : Erable sycomore, Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Charme, Châtaignier, Frêne commun, Merisier, Espèces du genre Peuplier, Espèces du genre Saule, Eucalyptus, Robinier. Ni engrais, ni phytos.	1 m² = 0,3 m² SIE
Surfaces boisées		1 m² = 1 m² SIE
Surfaces portant des plantes fixant l'azote	Liste des espèces fixant l'azote et contribuant à améliorer la biodiversité, implantées pures ou en mélanges entre-elle (reprise des cultures du plan protéines) : Pois, Féverole, Lupins, Lentilles, Pois chiche, Soja, Luzerne cultivée, Trèfles, Sainfoin, Vesces, Mélilot, Serradelle, Fenugrec, Lotier corniculé, Minette, Gesses, Haricots, Flageolets, Dolique, Cornille, Arachide.	1 m² = 0,7 m² SIE

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pour aller plus loin

✓ L'abeille, une diversité génétique étonnante

Des chercheurs ont analysé et comparé l'ADN de 14 sortes d'abeilles issues d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient, des États-Unis et du Brésil. Ils ont notamment découvert près de 3000 gènes découlant de leur adaptation à différents environnements au fil du temps, associés notamment au système immunitaire ou à la capacité à hiverner. *« Contrairement à d'autres espèces domestiques, l'élevage des abeilles semble avoir dopé les variations génétiques en croisant des abeilles provenant de différents endroits du monde»*, résume dans un communiqué le principal auteur de l'étude, Matthew Webster, biologiste à l'université suédoise d'Uppsala. Autre découverte : l'abeille est originaire de Chine, et non d'Afrique comme supposé auparavant.

http://www.lapresse.ca/sciences/genetique/201408/24/01-4794194-labeille-une-diversite-genetique-etonnante.php
http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/abeilles-des-capacites-d-adaptation-insoupconnees-92620.html

✓ Ressources florales : les abeilles ont leur préférence !

« (…) Les résultats montrent que les abeilles domestiques butinent préférentiellement les cultures fleuries tandis que les abeilles sauvages préfèrent les fleurs natives des habitats semi-naturels plus diversifiés au niveau de la nourriture. Les bourdons quant à eux n'ont pas de préférences et peuvent être rencontrés dans les deux zones (…) ».

http://www.inra.fr//Chercheurs-etudiants/Biologie-animale/Toutes-les-actualites/abeilles-et-ressources-florales

✓ Complémentarité des abeilles domestiques et des abeilles sauvages

Une étude menée par des chercheurs de l'Université de Caroline du Nord montre la complémentarité des visites d'abeilles domestiques et des abeilles sauvages pour l'amélioration de la pollinisation des cultures.

Article scientifique (en anglais) : **http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0097307**

Le rapport de l'institut de recherche en AB de Suisse (FIBL) sur la pollinisation par les abeilles sauvages va dans le même sens. **http://agriculture-de-conservation.com/sites/agriculture-de-conservation.com/IMG/pdf/abeilles-sauvages.pdf**

✓ Les insectes pollinisateurs indigènes et l'agriculture au Canada

Le présent livret fait état des connaissances actuelles sur les pollinisateurs et leur importance pour l'agriculture au Canada, en plus de renfermer quelques idées sur la façon dont ils peuvent être protégés.

http://www.agrireseau.qc.ca/agriculturebiologique/documents/Les_insectes_pollinisateurs_indig%c3%a8nes_et_l%e2%80%99agriculture_au_Canada.pdf

✓ Arrêt des opérations d'épandage aérien de pesticides

http://agriculture.gouv.fr/Arret-des-operations-d-epandage

✓ Info.arte.tv - Les pesticides, tueurs d'abeilles ?

« Il existe plus de 600 sortes d'abeilles différentes. Qu'elles soient d'élevage, sauvages ou solitaires, elles butinent de fleurs en fleurs et permettent la reproduction des plantes. Pourtant ces dernières années, le nombre d'abeilles ne cesse de diminuer, décimé en partie par l'usage massif des néonicotinoïdes. A faible dose, ces pesticides attaqueraient le système nerveux des abeilles allant jusqu'à provoquer leur mort. Critiquée par les ONG environnementales, leur commercialisation est soutenue par les puissants lobbies internationaux. Sont-ils les seuls responsables de la disparition des abeilles ? Peter Rozenkranz et Alexis Ballis, deux spécialistes franco-allemands, répondent à nos questions ». **http://info.arte.tv/fr/les-pesticides-tueurs-dabeilles**

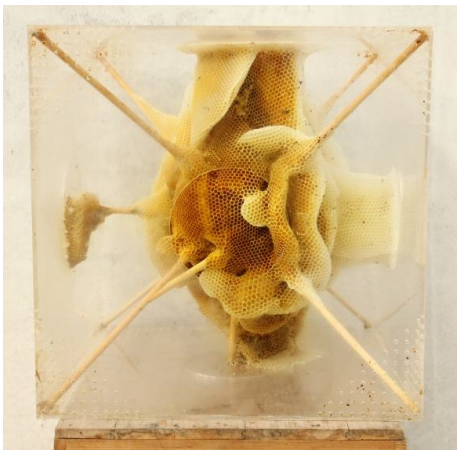

✓ Art et abeilles

L'abeille inspire aussi les artistes. A découvrir.

http://www.laboiteverte.fr/artiste-des-abeilles/
http://www.laboiteverte.fr/sculptures-en-ruches/

Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole - Service Elevage –
Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace - 4 rue Mohler – 67210 Obernai (ZI Nord)
Tèl. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38 - a.ballis@alsace.chambagri.fr
Page apicole de la Chambre d'Agriculture : http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – a.ballis@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de région Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax :** 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax :** 03 89 20 97 01

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
■ **Heures d'ouverture :** du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

OPE.COS.ENR.14– Version du 09-08-2013